



Mobilité interne à l'entreprise : comment conserver son salaire ?

Par **bidouche**, le **05/09/2011** à **21:06**

Mobilité interne à l'entreprise : comment conserver son salaire ?

Bonjour,

Je suis actuellement commercial et suis salarié d'une grande société.

Je suis actuellement en poste en tant que commercial depuis 7 ans. J'ai eu une proposition au sein du groupe pour évoluer vers une fonction non commerciale que j'ai accepté (même classification en terme de niveau cadre supérieur). La DRH m'informe que seul le fixe de mon salaire sera pris en compte. Hors mon variable représente près de 30% de mon variable. Je suis donc vraiment embêté aucun argument ne m'est donné à part le fait que "c'est comme ça", je ne dispose d'aucun document formel précisant ce point ; j'en conclue que c'est donc un peu à la gueule...que cela peut se négocier. Ne disposant pas d'un pouvoir certain auprès des DRH, j'aimerais connaître des raisons soit légales soit déjà des points à avancer qui auraient pu faire jurisprudence. Quels arguments puis-je avancer pour négocier une ré-intégration d'une partie de mon variable (cette somme représentant tout de même près de 15 000 €). Merci pour vos précieux conseils si cette situation vous ait déjà arrivé. En privé, je pourrais vous donner le nom de l'entreprise. Je vous avoue que je trouve cela inconcevable de lutter autant pour conserver à minima mon salaire actuel...

Merci pour vos retours rapides